

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 6 mars 2020

N° : 1773

**Convention de
partenariat avec le
Ministère de la
Transition écologique et
solidaire pour le congrès
UICN**

Membres présents : Mireille Benedetti (CR), Béatrice Aliphath (CR), Anne Claudius-Petit (CR), Christian Mounier (CD 84), Jean-François Luc (CR)

Excusés : Didier Réault (CD 13), Patricia Saez (CD 13), François Cavallier (CD83), Jean-Guy Di Giorgio (CD83), Laure Comte-Berger (CD84), Chantal Eyméoud (CR), Maud Fontenoy (CR)

Participaient également : Michel Bourrely (CD13), Jean-Philippe Chauvin (CA Grand Avignon), Céline Hayot, Philippe Vitel(CR), Pascale Mazzocchi (Paierie), Eric Hansen (OFB), Guy Parrat, Sylvie Gaillard (CESER), Yves Le Trionnaire (ADEME), Annick Mièvre, Philippe Pierron (AdE), Paul Burro (NCA), Géraldine Biau (DREAL), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas (ARPE-ARB), Aurélie Ruffinati, Thomas Fourest (représentants du personnel ARPE-ARB)

Membres titulaires : 9 Membres présents : 5

- Considérant** Que l'ARPE-ARB participe à l'organisation du prochain congrès mondial de la nature UICN 2020 qui se déroulera à Marseille du 11 au 19 juin 2020 (présence aux comités de pilotage, aux comités techniques ainsi qu'à plusieurs groupes de travail) ;
- Considérant** Que l'agence va contribuer à l'animation du congrès (création et animation d'ateliers sur les Espaces Générations Nature, animation de pitches et de sessions sur le Forum) ;
- Considérant** Que l'agence mobilise ses équipes, ses réseaux, et des moyens financiers afin d'assurer ce partenariat dans des conditions optimales et favoriser ainsi la réussite du congrès ;
- Considérant** Que le Ministère de la Transition écologique et solidaire propose à chaque partenaire du congrès de signer une convention de partenariat ;
- Ouï** L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à engager les démarches nécessaires à la formalisation et la signature de cette convention.

Fait et délibéré à Marseille, le 6 mars 2020



Pour copie conforme,

La Présidente,
Mireille BENEDETTI